

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2016)
Heft: 2116

Artikel: Electricité: la débandade des barons : les problèmes d'Alpiq, Axpo ou FMB n'ont rien de mystérieux
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023389>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Électricité: la débandade des barons

Les problèmes d'Alpiq, Axpo ou FMB n'ont rien de mystérieux

Jean-Daniel Delley - 19 mars 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/29084>

Ils ont régné sur la politique énergétique des décennies durant et engrangé des bénéfices colossaux. Et voilà que les barons de l'électricité pleurent misère et quémandent l'aide de l'Etat.

Le temps est venu de faire la critique de l'aveuglement d'une corporation plus occupée à accumuler des profits qu'à garantir un approvisionnement électrique durable et respectueux de l'environnement.

L'annonce a fait l'effet d'une bombe. Alpiq, l'un de ces barons, met en vente jusqu'à 49% de ses participations dans des installations hydroélectriques.

Déficits vertigineux

Et pourtant, ce désengagement ne devrait pas surprendre. L'entreprise, surendettée, a déjà désinvesti et réduit ses effectifs auparavant: vente de ses participations dans des centrales à gaz en Italie, dans Repower et dans la centrale de pompage-turbinage du Nant de Dranse.

L'an passé, elle s'est défaite de petites centrales au Tessin et en Valais, de ses parts dans Swissgrid, la société nationale d'exploitation du réseau, d'une centrale à gaz en France et d'une usine électrique en Norvège.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que datent les soucis d'Alpiq. Son chiffre d'affaires a chuté de plus de moitié depuis 2000. Et depuis 2010, ses pertes cumulées se montent à plus de 4 milliards de francs.

En cause, la baisse du prix de l'électricité sur le marché européen - moins de 3 centimes le kWh -, inférieur à ses coûts de production: 6,5 centimes pour les barrages, 4,5 centimes pour Gösgen et 5,5 centimes pour Leibstadt.

Or Alpiq travaille dans le commerce de gros libéralisé. Elle ne peut se rattraper sur les consommateurs finaux, captifs de leur distributeur, comme le font en partie ses cousins Axpo et FMB. Ces deux dernières sont d'ailleurs également à la peine.

Offre surabondante

Grand responsable de cette débandade, l'effondrement du prix du kWh provoqué par une offre surabondante, elle-même stimulée par le subventionnement de l'électricité solaire et éolienne, nous disent les barons. Certes, mais l'encouragement vigoureux des énergies renouvelables n'explique pas de loin l'impasse dans laquelle se sont fourvoyés les électriciens helvétiques. L'exploitation des schistes bitumeux a provoqué

l'effondrement du prix du charbon américain, aujourd'hui exporté en Europe pour la production d'électricité.

En effet, les barons ont eux-mêmes contribué à cette surabondance électrique. Les bénéfices substantiels obtenus par la vente de l'énergie de pointe dans les années 2000 - près de 3 milliards en 2011 encore - ont été investis dans des centrales à gaz et à charbon à l'étranger et dans de coûteuses installations de pompage-turbinage. En 2011, ils planifiaient encore chacun une nouvelle centrale nucléaire.

Il est pour le moins paradoxal d'entendre ceux-là même qui ont toujours visé la maximisation du volume de production - encouragement du chauffage électrique, réticences envers toute mesure d'économie - et moqué les énergies alternatives se plaindre de la surproduction due à ces énergies.

Par ailleurs les électriciens, hypnotisés par les gains procurés par la vente d'énergie de pointe, ont investi des milliards dans de coûteuses installations de pompage-turbinage. Quand bien même des spécialistes de l'économie énergétique pronostiquaient depuis plus de dix ans une baisse sensible des marges et conseillaient aux grandes

entreprises du secteur de privilégier un nouveau modèle d'affaires, centré sur une offre globale de services énergétiques (conseils, efficacité, solutions globales) plutôt que sur la seule vente d'énergie.

C'est d'ailleurs à ce nouveau modèle, mais bien tardivement, que s'activent les trois grands de l'économie électrique. A noter qu'Alpiq (Jasmin Staiblin) et FMB (Suzanne Thoma) sont maintenant dirigées par des femmes, comme de juste appelées à faire le ménage après la gestion désastreuse de barons aussi arrogants

qu'imprévoyants.

Prix de *dumping*

Le problème ne réside pas dans le bas prix de l'électricité en général ni dans l'encouragement de la production photovoltaïque et éolienne. Le prix de l'électricité produite à partir des énergies fossiles est un prix de *dumping*. Il ne reflète pas les coûts environnementaux et sanitaires laissés à la charge de la collectivité. Sans parler des coûts non couverts de démantèlement des centrales nucléaires et de stockage de leurs déchets.

Une occultation qui permet à [Christoph Blocher](#) de préconiser une aide publique au nucléaire sous prétexte d'égalité de traitement avec les énergies renouvelables.

Cette distorsion de concurrence met en péril le tournant énergétique et fragilise l'industrie hydroélectrique. La solution? Une taxe sur l'électricité issue des énergies fossiles, qui rétablirait une saine concurrence qu'une majorité politique célèbre plus souvent qu'elle ne crée les conditions de son exercice.

Apple contre FBI: L'Europe bouge enfin, la Suisse au loin

La sécurité des données numériques entre Etats et géants du Net

Jacques Guyaz - 17 mars 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/29078>

Domaine Public s'est fait l'écho de l'accord Privacy Shield sur l'échange des données entre l'Union européenne et les Etats-Unis ([DP 2114](#)). Cet accord, selon des experts indépendants, permettra aux autorités américaines d'accéder sans trop de difficultés aux informations issues du Vieux Continent.

L'affaire Apple contre FBI a enfin provoqué un certain réveil en Europe. L'ancienne commissaire européenne Viviane Reding en apprend de belles à tous ceux qui ne lisent pas le [Guardian](#).

Elle rappelle d'abord qu'en septembre 2015 l'Union européenne et les Etats-Unis ont signé un accord sur l'échange des données dans les affaires criminelles. En octobre de la même année, dans une affaire de trafic de drogue et de demande d'accès à des courriels de la messagerie Hotmail hébergée en Irlande sur des serveurs de Microsoft, nous citons [Viviane Reding](#), «*le Département de la justice américain a demandé à un tribunal américain de contourner le cadre légal existant entre l'UE et les Etats-Unis dans le cas de Microsoft. Ce double discours est*

effrayant et nous allons avoir le même problème avec le cas d'Apple».

Selon le *Guardian*, l'un des juges a en effet souligné que la justice américaine n'avait pas à se soucier des relations internationales... La Commission européenne a répondu à son ancienne commissaire qu'elle sera vigilante sur les engagements contraignants pris par les Etats-Unis. Des mots bien sûr dont nous pouvons parler qu'ils n'auront guère d'effets concrets sur la justice américaine.